



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement, de la politique de la ville et de
l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@cg60.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le

19 SEP. 2013

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration d'une carte communale
Commune de BITRY

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Suite à votre demande en date du 9 janvier 2013 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration de la carte communale de la commune de BITRY, prescrit par délibération du 2 octobre 2012, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales :

La route départementale (RD) n° 81 traversant la commune est classée en 4^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 639 véhicules dont 4,2 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, l'accidentologie fait état de deux accidents sur cette RD faisant trois blessés dont deux hospitalisés.

Cette route départementale n'est pas concernée par un plan d'alignement.

2° Circuits de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et, ainsi, à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

BITRY est traversé par le circuit de randonnée équestre « Circuit du Noyonnais », inscrit au Plan départemental de la randonnée équestre par délibération du Conseil général n°305 du 8 novembre 1991.

3° Transports

Le Conseil général est l'autorité organisatrice des transports interurbains.

BITRY est concernée par le passage :

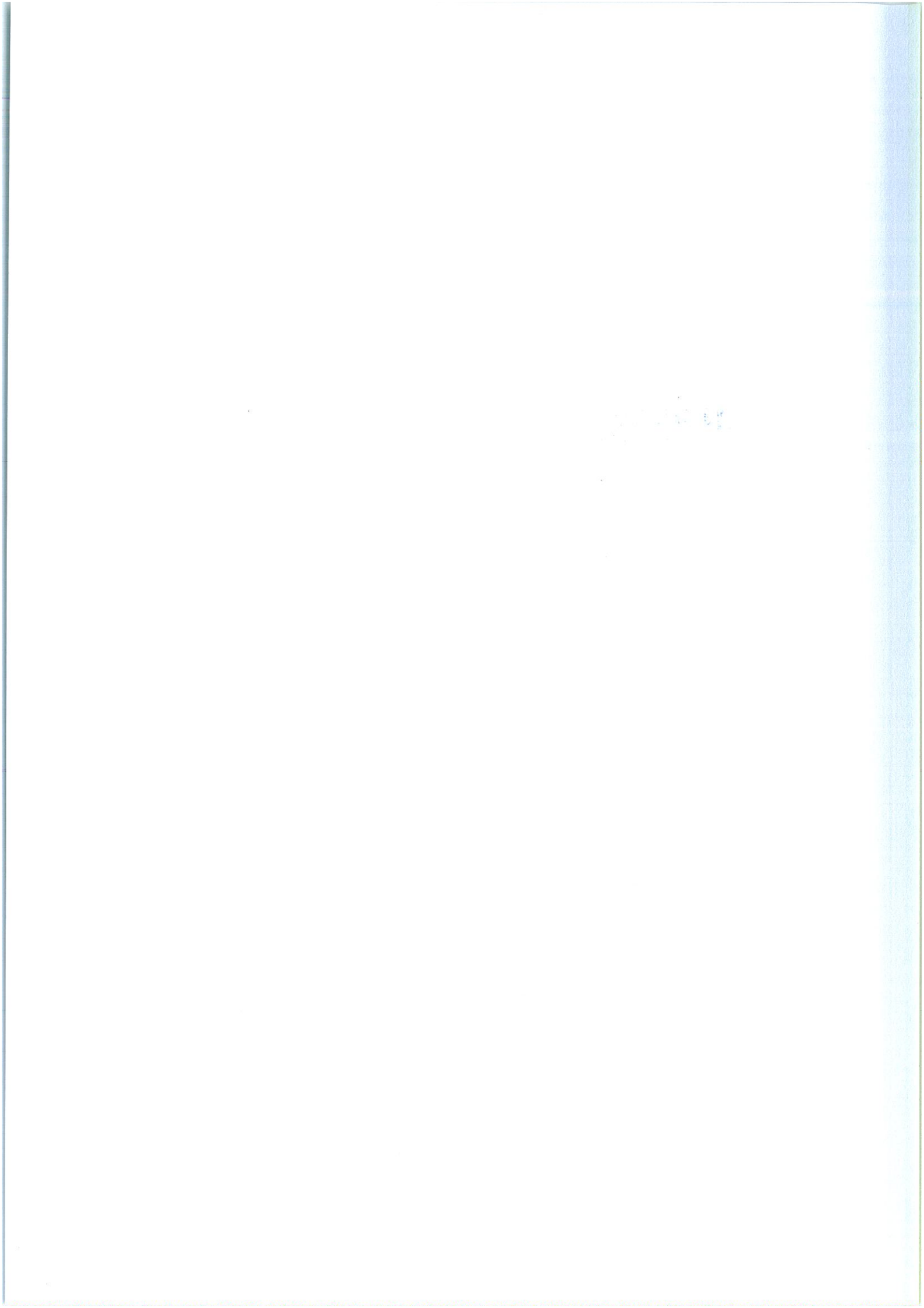
- d'une ligne régulière : n° 25, COMPIEGNE / SOISSONS ;
- d'une ligne scolaire : à destination du collège Louis Rolland de COULOISY ;
- d'une ligne pour le regroupement pédagogique intercommunal de BITRY.

Les horaires de ces lignes sont disponibles sur le site www.oise-mobilite.fr.

Un abri voyageur a été installé par le Conseil général, rue Candor (RD 81).

4° Aménagement numérique

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de BITRY les éléments d'information suivants :



- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ». En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de BITRY tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

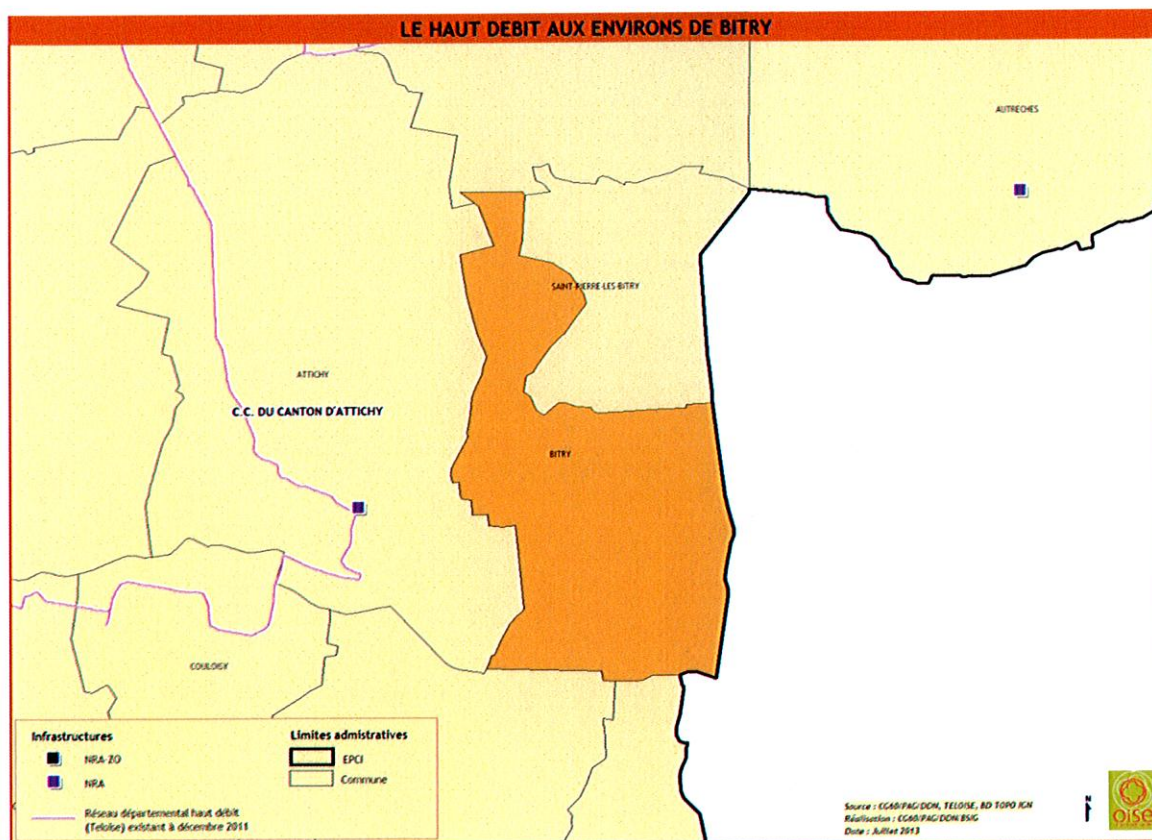
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de BITRY

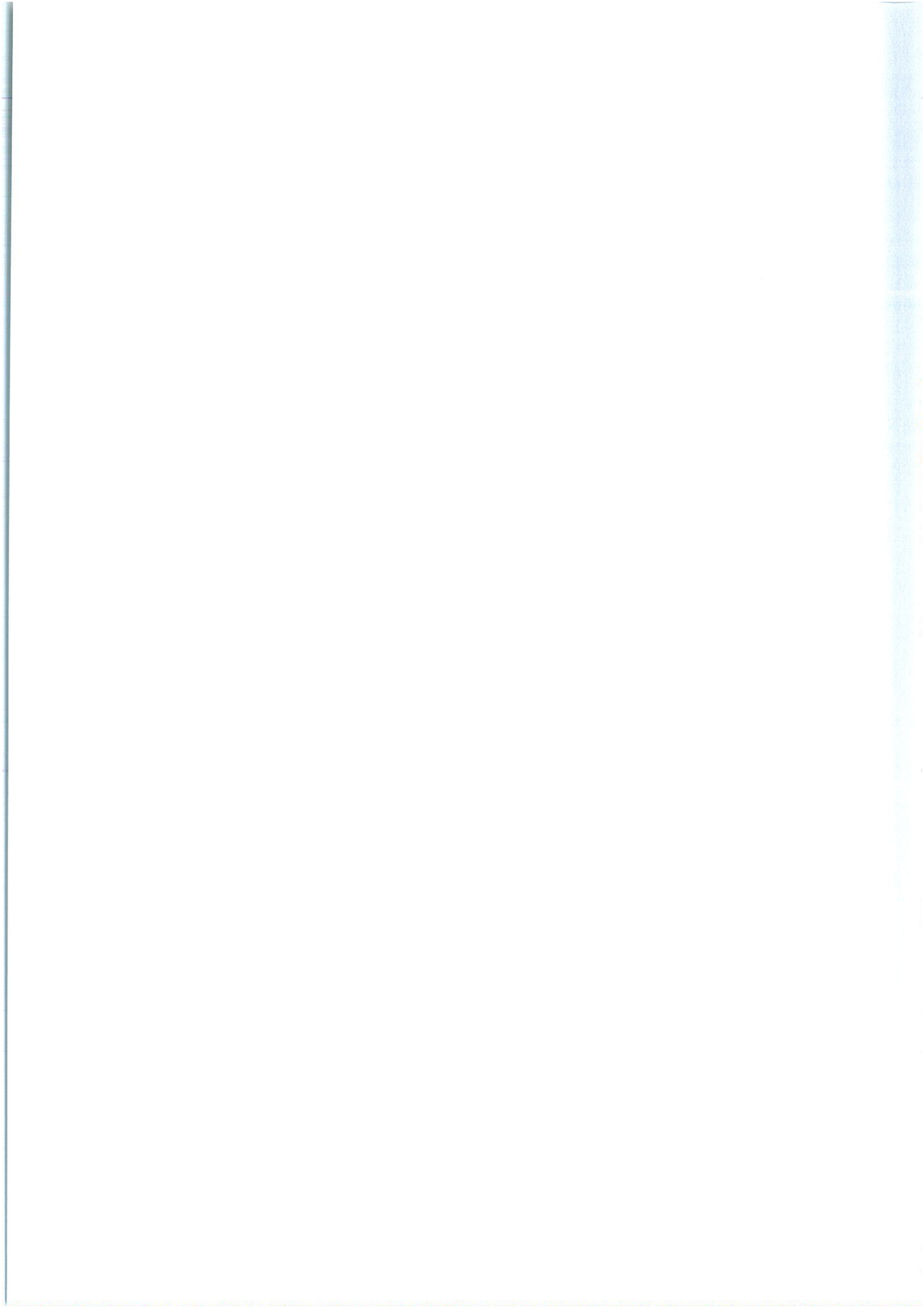
BITRY est à ce jour assez bien desservi par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à RIBECOURT-DRESLINCOURT. Ainsi, les habitations sur la commune peuvent prétendre dans leur grande majorité à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de BITRY, mais passe à proximité sur des communes frontalières (ATTICHY, COULOISY). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BITRY.





- **Projet départemental très haut-débit**

Le SDTAN ayant été entériné, le conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de BITRY sera ainsi invitée à s'intégrer dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de BITRY pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de BITRY intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- **Mutualisation des travaux**

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

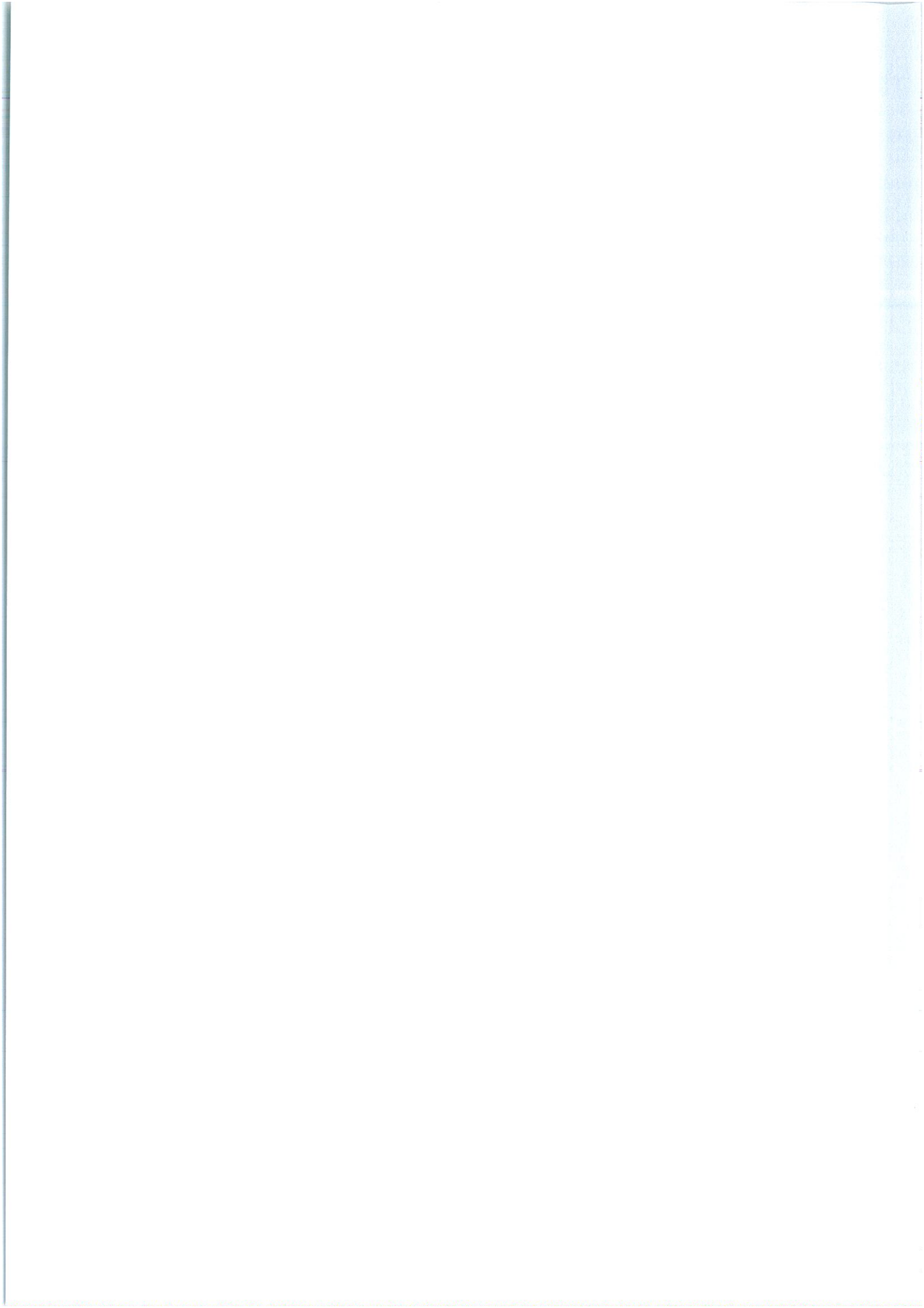
L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.



5° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de BITRY est concerné par un grand ensemble naturel d'intérêt départemental « Pelouses du Soissonnais occidental » (GENS13) et deux Espaces Naturels Sensibles d'intérêt local : le site « Coteau et bois de Maigremont » (SOI13) et le site « Vallon du rû de Milleville » (SOI11).

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à préserver ces espaces et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

6° Déchets

La compétence « déchets » a été transférée à la Communauté de communes du Canton d'ATTICHY.

7° Rivières

Aucun cours d'eau ne traverse le territoire de BITRY.

8° Habitat

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

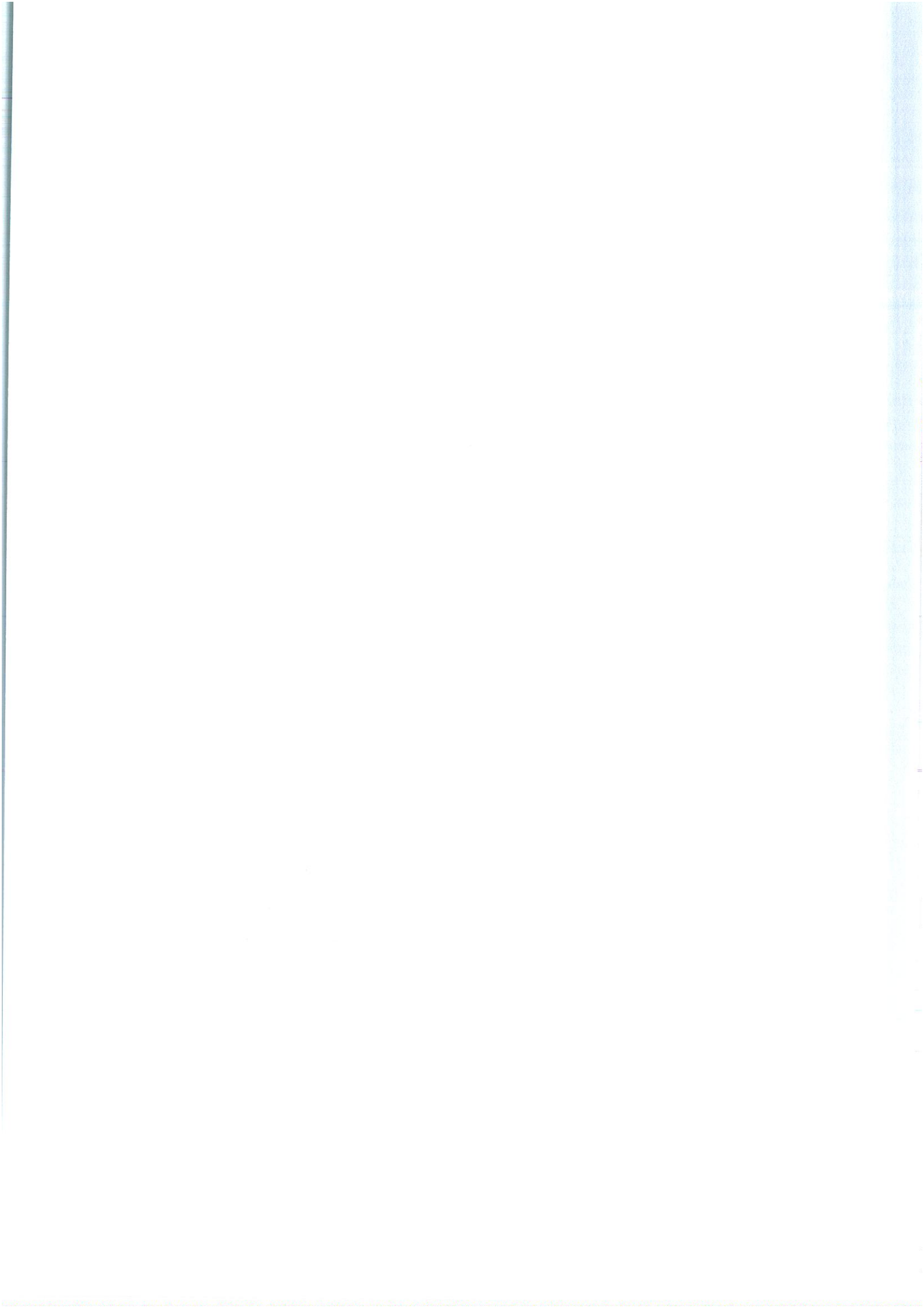
Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS

P.J. : 1 extrait du Circuit du Noyonnais
Fiches de deux ENS et du GENS





GENS13

Pelouses du Soissonnais occidental



ID

Surface : 653

Altitude :

Entité paysagère :

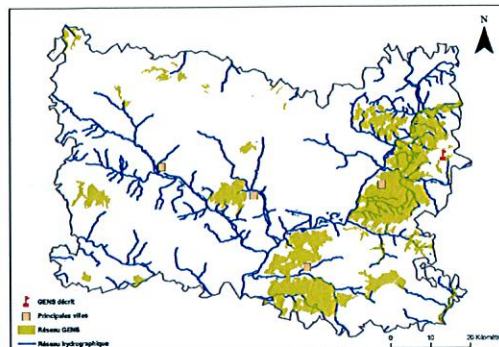
PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

Attichy.

Commune(s) concernée(s) :

ATTICHY, AUTRECHES, BITRY, MOULIN-SOUS-TOUVENT, NAMPCÉL, TRACY-LE-MONT.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I.

Valeur patrimoniale

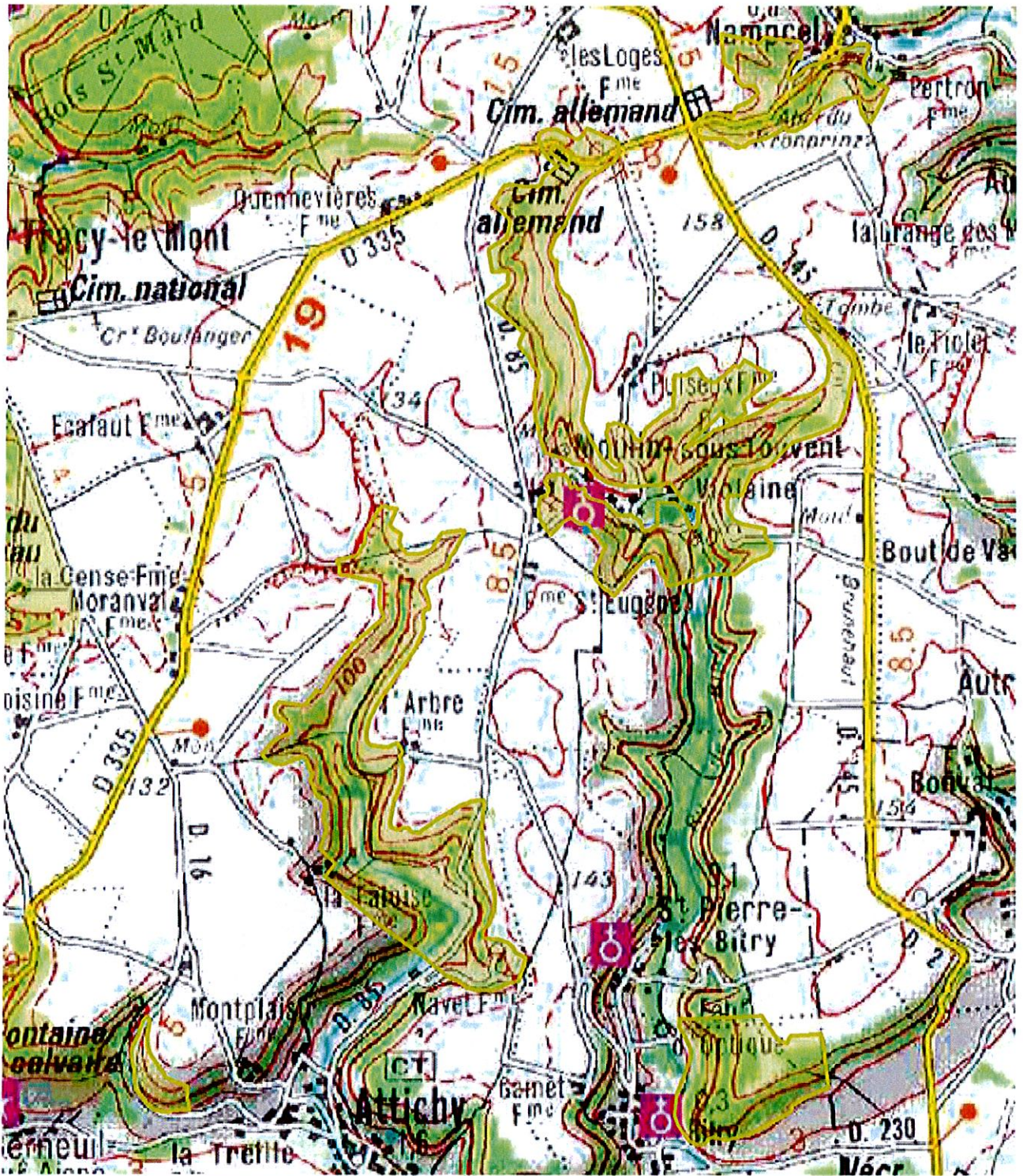
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

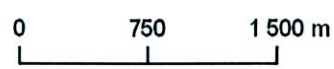


Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site regroupe au sein du même périmètre 5 anciens ENS, structurés de la même façon et dispersés à peu de distance sur le même territoire. Le regroupement permet de relier suivant une logique de réseau tous ces sites fonctionnels et de préserver un ensemble de milieux, en particulier les pelouses sèches calcicoles qui s'étirent sur les coteaux des différents périmètres.



 Délimitation du GENS



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope

Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi



SOI13

Coteau et bois de Maigremont



ID

Surface : 77**Altitude :****Entité paysagère :**

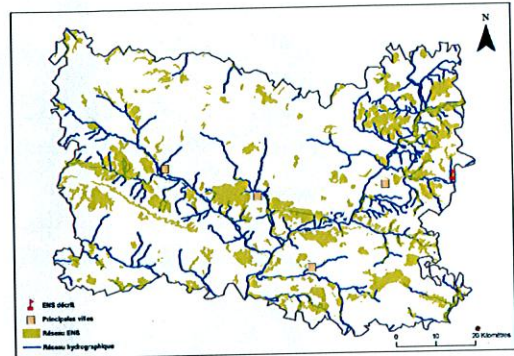
SOISSONNAIS.

Canton(s) concerné(s) :

ATTICHY.

Commune(s) concernée(s) :

BITRY.

**Inscription à inventaire, statut de protection :**

ZNIEFF I n°220420004.

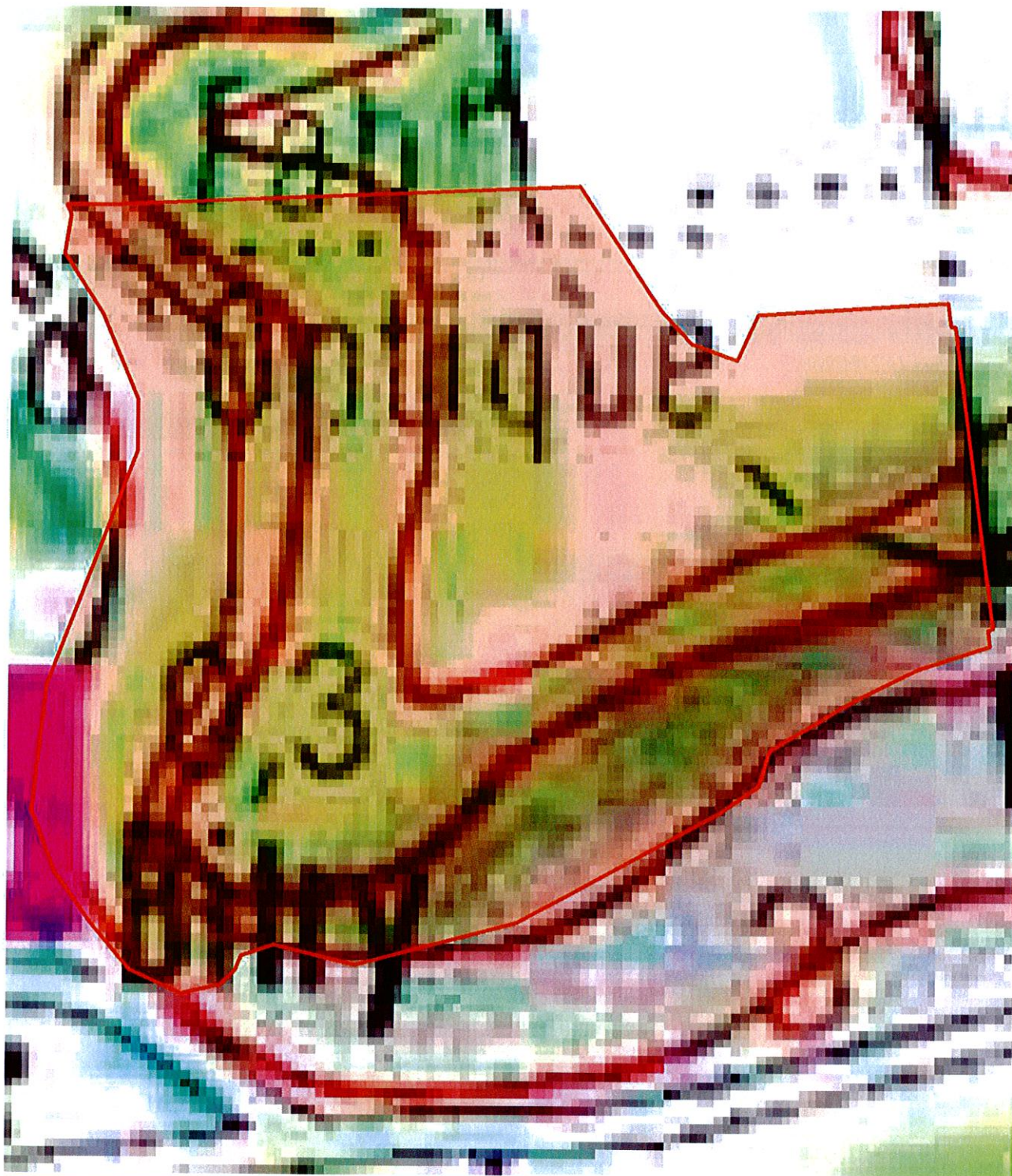
Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée**Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)**

Le site des bois et pelouses de Maigremont se situe en rive droite de la vallée de l'Aisne, au nord-est de Bitry. Il occupe un coteau raide, structuré par l'affleurement de calcaire lutétien.

Les sols sont plutôt maigres, voire squelettiques sur les dalles calcaires qui sont à peine surmontées d'une couverture sableuse. Ces conditions sont favorables au maintien d'une végétation pelousaire, malgré l'abandon pastoral du site.



 Délimitation de l'ENS

0 40 80 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les pelouses calcicoles et calcaro-sableuses, les ourlets et les bois thermocalcicoles.

Espèces végétales remarquables

La Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*) ; la Bugrane gluante (*Ononis natrix*) ; l'Ibérider amara (*Iberis amara*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), dans les bois ; le Thésion couché (*Thesium humifusum*)

Espèces animales remarquables

Le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu-nacré (*Lysandra coridon*) et l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*) ; le Lézard agile (*Lacerta agilis*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

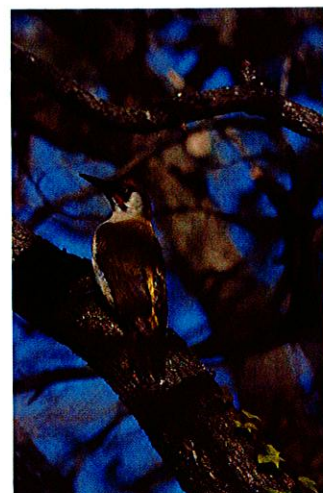
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier aux communes gestionnaires
- PDIPR/Valorisation site CSNP/Visites scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi



SOI11

Vallon du ru de Milleville



ID

Surface : 235**Altitude :****Entité paysagère :**

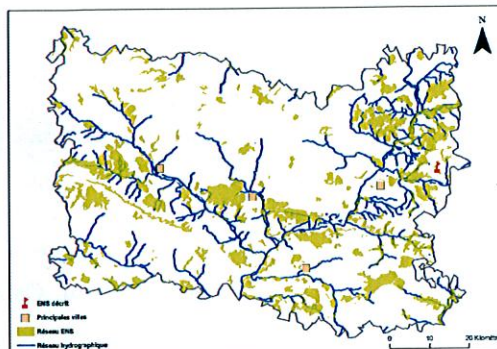
SOISSONNAIS.

Canton(s) concerné(s):

ATTICHY.

Commune(s) concernée(s) :

ATTICHY, BITRY, MOULIN-SOUS-TOUVENT, TRACY-LE-MONT.

**Inscription à inventaire, statut de protection :**

ZNIEFF I n°220013831.

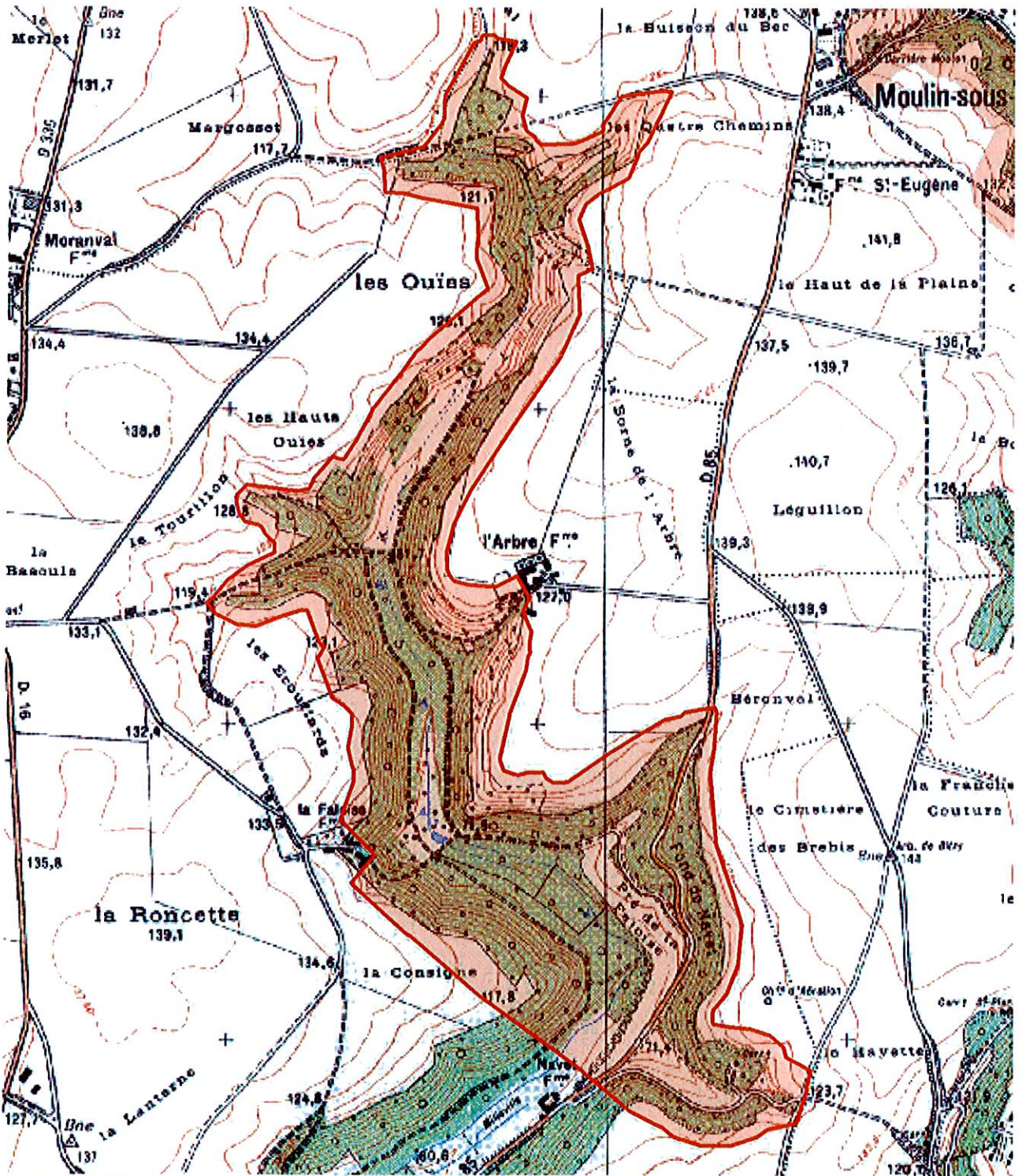
Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée**Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)**

Les coteaux du Ru de Milleville sont situés en amont d'Attichy, au nord-ouest du plateau du Soissonnais, entre les lieux-dits Le Pré de la Faloise et Le Fond de Lionval.

Cette petite vallée, partiellement drainée par le Ru de Milleville, est profondément encaissée dans le plateau, avec des coteaux festonnés en pente assez raide (120-130 mètres sur le plateau, 70 à 100 mètres sur le talweg).



 Délimitation de l'ENS

0 240 480 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses calcicoles (du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*), les lisières et les forêts thermocalcicoles.

Espèces végétales remarquables

La Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les écorchures et les dalles calcaires ; le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaeopytis*) ; l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*) ; le Thésion couché (*Thesium humifusum*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ; la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*...

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier aux communes gestionnaires
- PDIPR/Valorisation site CSNP/Visites scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



SOI13

Coteau et bois de Maigremont



ID

Surface : 77**Altitude :****Entité paysagère :**

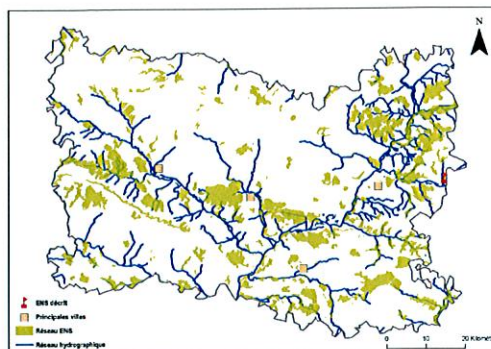
SOISSONNAIS.

Canton(s) concerné(s) :

ATTICHY.

Commune(s) concernée(s) :

BITRY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220420004.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

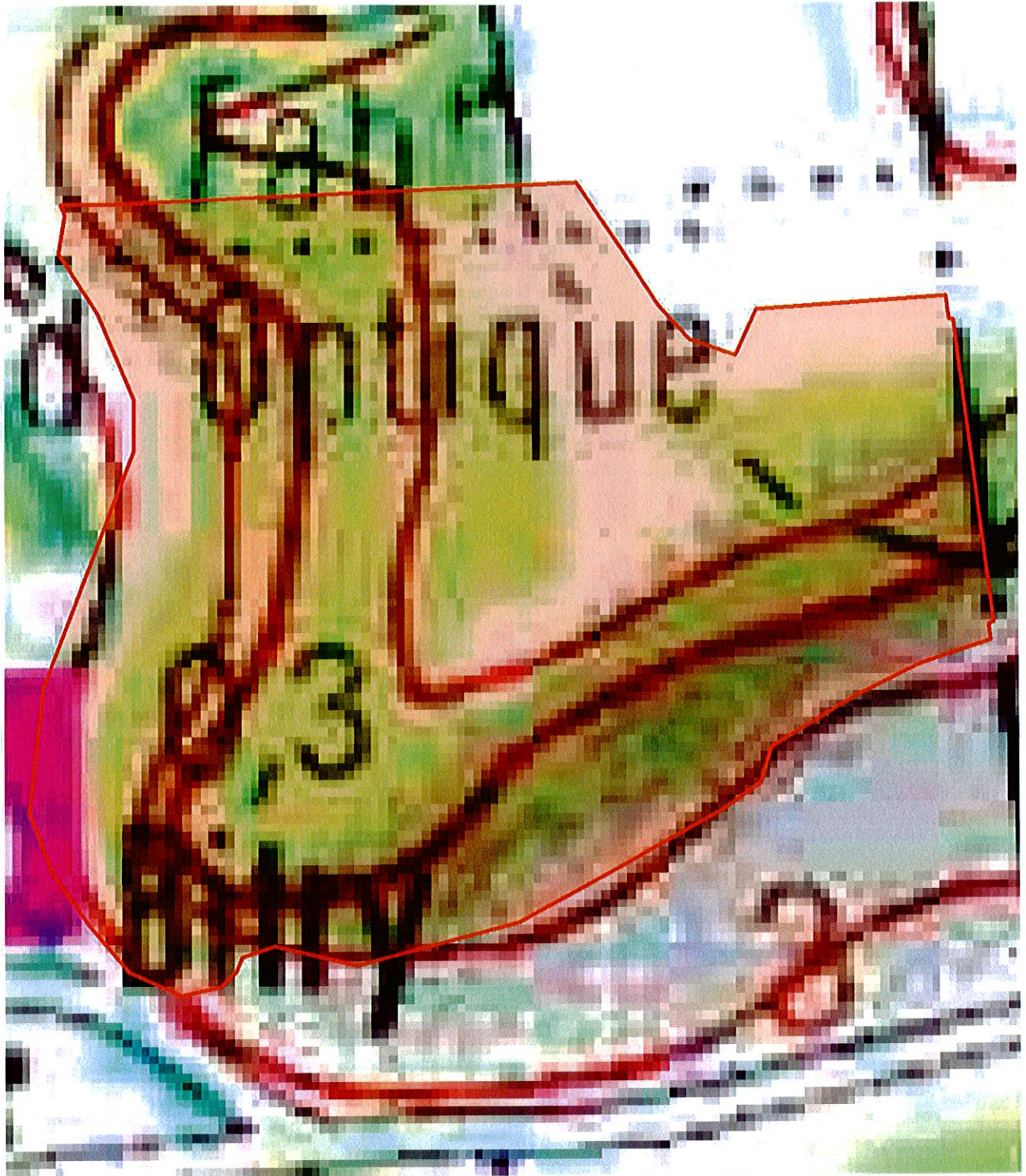
Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site des bois et pelouses de Maigremont se situe en rive droite de la vallée de l'Aisne, au nord-est de Bitry. Il occupe un coteau raide, structuré par l'affleurement de calcaire lutétien.

Les sols sont plutôt maigres, voire squelettiques sur les dalles calcaires qui sont à peine surmontées d'une couverture sableuse. Ces conditions sont favorables au maintien d'une végétation pelousaire, malgré l'abandon pastoral du site.



Délimitation de l'ENS

0 40 80 m





Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses calcicoles et calcaro-sableuses, les ourlets et les bois thermocalcicoles.

Espèces végétales remarquables

La Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*) ; la Bugrane gluante (*Ononisatrix*) ; l'Ibérider amer (*Iberis amara*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), dans les bois ; le Thésion couché (*Thesium humifusum*)

Espèces animales remarquables

Le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu-nacré (*Lysandra coridon*) et l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*) ; le Lézard agile (*Lacerta agilis*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

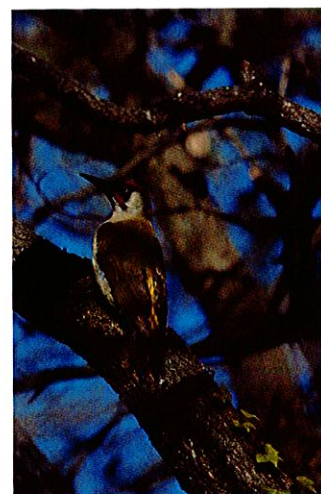
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE





Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier aux communes gestionnaires
- PDIPR/Valorisation site CSNP/Visites scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi





SOI11

Vallon du ru de Milleville



ID

Surface : 235

Altitude :

Entité paysagère :

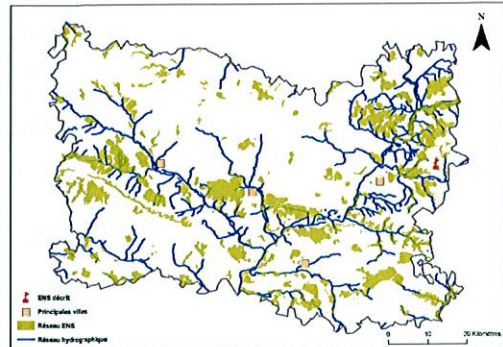
SOISSONNAIS.

Canton(s) concerné(s):

ATTICHY.

Commune(s) concernée(s) :

ATTICHY, BITRY, MOULIN-SOUS-TOUVENT, TRACY-LE-MONT.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220013831.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

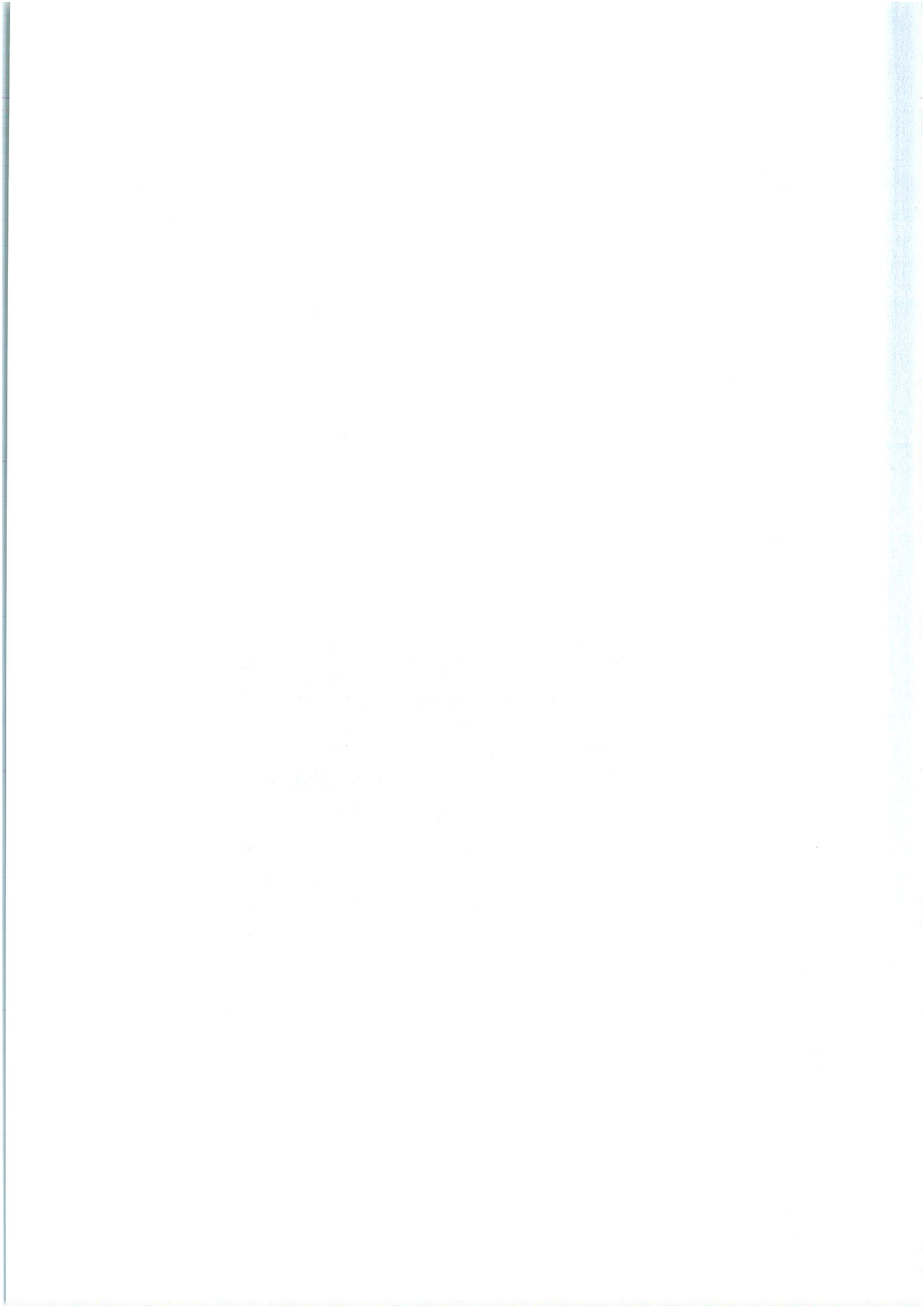
Vocation proposée

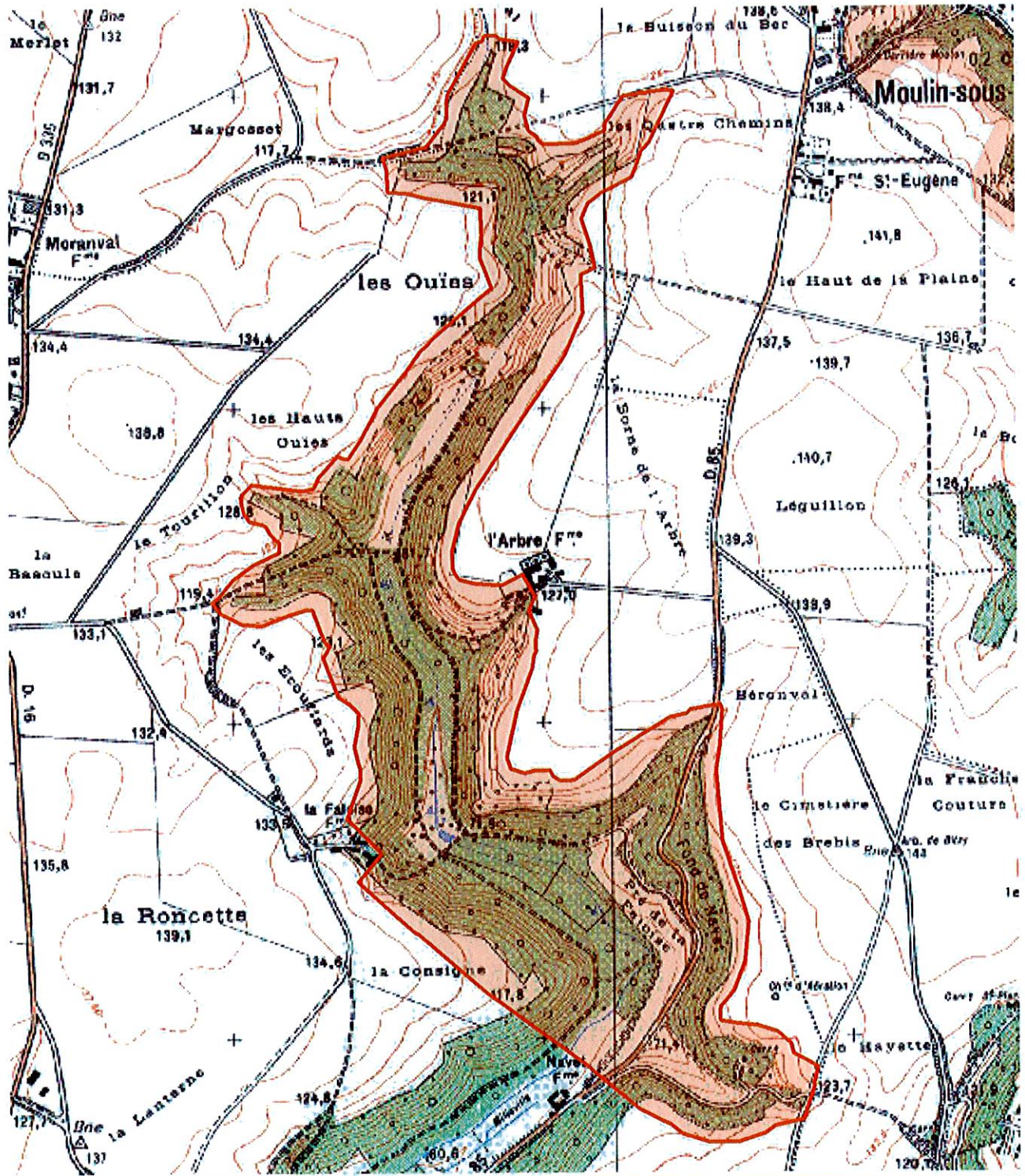


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les coteaux du Ru de Milleville sont situés en amont d'Attichy, au nord-ouest du plateau du Soissonnais, entre les lieux-dits Le Pré de la Faloise et Le Fond de Lionval.

Cette petite vallée, partiellement drainée par le Ru de Milleville, est profondément encaissée dans le plateau, avec des coteaux festonnés en pente assez raide (120-130 mètres sur le plateau, 70 à 100 mètres sur le talweg).





Délimitation de l'ENS

0 240 480 m





Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses calcicoles (du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae), les lisières et les forêts thermocalcicoles.

Espèces végétales remarquables

La Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les écorchures et les dalles calcaires ; le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaeipytis*) ; l'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*) ; le Thésion couché (*Thesium humifusum*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ; la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*...

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

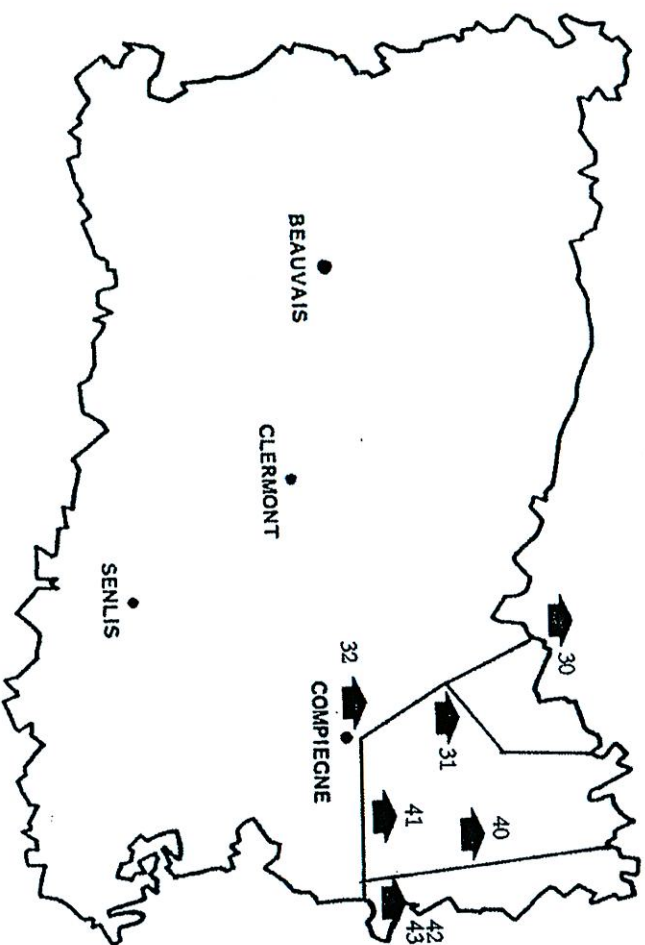
- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier aux communes gestionnaires
- PDIPR/Valorisation site CSNP/Visites scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi

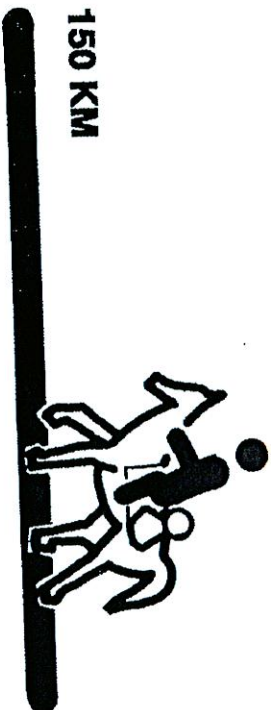


Extrait du Plan départemental de tourisme équestre approuvé par le Conseil général de l'Oise par délibération n° 305 du 8 novembre 1991



CIRCUIT DU NOYONNAIS

150 KM



*Le Noyonnais dissèque son plateau calcaire par de nombreuses vallées et le fait précéder par des buttes témoins boisées.
150 kilomètres de chemins qui se souviennent encore du rôle qu'ils ont joué pendant la Grande guerre...*



